

Procès-verbal interne
de la 12e séance du 24 février 1959

Présidence: M. Chaudet, président de la Confédération.
Absent: M. Holenstein (commission)
Secrétaire: M. Oser
Ouverture: 9 heures. Clôture: 11 heures 25

Décès du conseiller national Toggenburg.

M. le Président de la Confédération mentionne le décès de M. Toggenburg et rend hommage au défunt.

Lettres de créance de la délégation de la Guinée.

M. le Président de la Confédération met en circulation les lettres de créance que lui a remises la délégation de Guinée arrivée à Berne.

Ambassadeur de Danemark.

M. Petitpierre annonce que M. Brun, ambassadeur de Danemark, est mourant.

Problème du statut de Berlin.

M. Petitpierre fait part d'une information de source soviétique selon laquelle le problème de Berlin ^{pourrait} être considéré comme réglé entre la ~~Grande-Bretagne~~ ^{et l'URSS}. L'Est aurait obtenu ainsi une reconnaissance "de facto" de la République démocratique, mais Bonn n'^{aurait} pas encore accepté.

Situation politique en Iran.

M. Petitpierre fait part, sous bénéfice d'inventaire, d'informations concernant la situation du Shah et les possibilités d'un changement de régime.

Ambassadeur de Suisse en Iran.

M. Petitpierre communique que le Shah n'a pas encore accordé son agrément à la nomination de M. Marcionelli et demande l'autorisation de retirer la demande si l'agrément n'est pas accordé dans quelques jours. L'affaire serait ensuite laissée en sommeil pendant quelques semaines.

Le Conseil se déclare d'accord.

Cours de ski de l'armée britannique.

M. Petitpierre signale que l'armée britannique organise des concours de ski à Davos et St-Moritz. Il s'agit de concours organisés militairement, mais les participants sont en civil. Ces concours sont précédés de cours d'entraînement, qui ont lieu en Allemagne du sud ou au Tyrol. Pour l'année prochaine,

les Anglais voudraient pouvoir organiser le cours en Suisse et disposer de baraques militaires. Rien à objecter pour le cours lui-même mais on peut hésiter pour les baraques.

Le Conseil fédéral constate que rien ne s'oppose au projet britannique.

Colonel Batista.

M. Petitpierre communique que le colonel Batista, actuellement réfugié dans la République dominicaine, a fait demander si le Conseil fédéral serait disposé à l'autoriser à séjourner en Suisse avec sa famille et son chancelier. Cuba a demandé son extradition. ^{au gouvernement dominicain,} La France et les Etats-Unis ne paraissent pas très disposés à le recevoir. Il ne faudrait pas lui accorder l'asile en Suisse. Des informations reçues à l'instant de notre ambassade à la Havane montrent que le plus sage est de refuser aussi le simple séjour (sans asile).

M. Wahlen dit que la police fédérale a examiné s'il faut décréter une interdiction d'entrée. Il semble qu'un refus suffise pour le moment.

Pipeline du Grand St-Bernard.

M. Petitpierre déclare qu'il a fait examiner s'il serait possible de s'opposer à la réalisation du projet de construction d'un pipeline mais que les possibilités sont assez minces. Il ressort d'un entretien avec Rossy que la société financière italo-suisse a l'intention de mener les choses rondement. Rossy se plaint de n'avoir pas réussi à établir les contacts nécessaires avec les services compétents. Il est indispensable de reprendre la question d'un article constitutionnel sur le pétrole, car nos possibilités d'action sont trop limitées. Nous avons des difficultés avec les cantons et avons les mains liées dans l'affaire du pipeline.

M. Streuli propose de discuter le problème (y compris la question d'un article constitutionnel) dans la prochaine séance, en présence de M. Hohenstein. La majorité des cantons s'étaient prononcés contre l'élaboration d'un article constitutionnel, car ils le jugeaient superflu. Nous devons, semble-t-il, pouvoir défendre les intérêts suisses contre la société italo-suisse même sans article constitutionnel.

M. le Président de la Confédération fait quelques remarques sur l'état d'esprit de Rossy et ses griefs à l'égard des autorités fédérales.

M. Petitpierre déclare qu'il faut examiner ce qu'il y a de vrai dans les griefs de Rossy et ce qu'on peut faire pour arrêter les préparatifs de la société. Il convient de fixer rapidement notre ligne de conduite.

Délégation suisse en Corée.

En liaison avec la proposition écrite du département politique, M. Streuli constate que l'affaire nous coûte aujourd'hui encore 1/2 million et qu'il serait bon de pouvoir mettre bientôt un terme à cette dépense.

x Il remet aux membres du Conseil fédéral une note établie par le service juridique du département politique

x Si l'on estime que la réalisation de ce projet est contraire aux intérêts du pays

Règlement de l'institut de météorologie.

Le règlement est adopté dans le texte proposé par le département de l'intérieur, M. Lepori ayant renoncé à ses propositions de modifications.

Motion Grendelmeier. Réponse.

M. le Président de la Confédération propose de renvoyer la discussion de l'objet pour donner à M. Holenstein l'occasion d'intervenir dans le débat. M. Holenstein aurait voulu qu'on insère une remarque selon laquelle il arrive souvent que le Conseil fédéral soit prêt à répondre à des motions et postulats, mais que les chambres elles-mêmes ne soient pas en mesure de traiter les objets, vu la surcharge de leurs ordres du jour.

Recours Pedrazzini.

M. Lepori, qui avait exprimé le désir de consulter le dossier, déclare qu'il se rallie aux conclusions du département de justice et police, mais que les motifs lui paraissent un peu sommaires. On pourrait extraire quelques explications du rapport de la division du commerce et préciser dans quelles conditions Pedrazzini pourrait solliciter à nouveau l'autorisation. La décision devrait être bien motivée, eu égard au cas de l'Innovation, à Lausanne. Il conviendrait en outre de faire abstraction des émoluments ou au moins de les réduire à 5 fr. M. Wahlen se déclare prêt à revoir les points soulevés par M. Lepori.

Le Conseil adopte les conclusions du département de justice et police, en laissant aux départements intéressés le soin de régler les points soulevés.

Déclaration sur l'armement atomique.

M. Streuli déclare qu'il a demandé la discussion de cette affaire pour donner à M. Petitpierre l'occasion d'examiner s'il y aurait lieu d'entreprendre quelque chose pour faire mieux comprendre notre attitude à l'étranger.

M. Petitpierre donne quelques précisions sur les nouvelles réactions enregistrées et constate qu'on ne peut guère faire autre chose que de renseigner exactement l'étranger sur nos idées (accord entre grandes puissances contre la guerre atomique; si pas d'accord, réserver la possibilité d'un armement atomique). Il ne serait pas opportun de faire de nouvelles déclarations.

M. Streuli déclare partager cette manière de voir. Il suffit que nos ambassadeurs et ministres soient bien informés pour réfuter à bon escient.

Les Sentiers de la Gloire.

M. Lepori revient sur la question du conseiller fédéral à désigner pour répondre à l'interpellation Gitermann. Il indique les raisons qui lui paraissent militer pour la désignation de M. Wahlen.

M. Wahlen relève qu'il lui serait difficile de répondre dans une affaire qu'il n'a pas traitée.

M. Etter estime que la réponse doit être donnée par le chef du département compétent (M. Wahlen) mais que le projet de réponse doit être soumis au Conseil. L'inconvénient de cette solution, c'est la discussion qui pourrait avoir lieu.

M. Petitpierre partage l'avis de M. Etter. La réponse devra insister sur le fait que le Conseil n'avait pas de raisons pour casser la décision du ministère public.

M. Streuli pense que la réponse doit être donnée par M. le Président de la Confédération et rappelle les motifs qui avaient dicté son attitude lors de l'interdiction.

M. Lepori précise que le Conseil fédéral n'a pas à exercer la censure des films en ce qui concerne leur moralité (c'est l'affaire des cantons) et que la décision du Conseil fédéral devait se fonder sur l'argument "~~film anti-militariste~~", visé par l'arrêté du Conseil fédéral de 1948".

M. Etter propose de charger le département de justice et police de rédiger le projet de réponse. Le Conseil déciderait ensuite qui lira la réponse.

M. Petitpierre déclare se rallier à la thèse selon laquelle l'interdiction ne pouvait se fonder que sur l'arrêté du Conseil fédéral de 1948. Le Conseil fédéral n'avait pas de raison de revoir l'appréciation du ministère public. La réponse ne doit être donnée ni par M. le Président de la Confédération, ni par M. Lepori. M. Wahlen doit répondre.

M. le Président de la Confédération exprime l'avis que M. Wahlen devrait répondre mais que le Conseil fédéral ne devrait pas se laisser engager dans une discussion.

Conclusion: Le département de justice et police rédigera un projet de réponse, qu'il soumettra au Conseil fédéral. Celui-ci décidera alors par qui la réponse sera donnée.

Exposition de peinture chinoise à La Chaux-de-Fonds.

M. Etter communique qu'une exposition de peinture chinoise aura lieu à La Chaux-de-Fonds en mars. Il pense qu'il doit accepter le patronage puisque l'ambassadeur de Chine s'en occupe. Il n'assistera cependant pas au vernissage.

Assurance-invalidité.

M. Etter donne quelques précisions sur les propositions de minorité et les propositions individuelles de membres de la commission qui seront présentées au sujet de l'assurance-invalidité. Il remettra un rapport et des conclusions pour la prochaine séance.

Loi atomique. Nouvelles dispositions.

M. Petitpierre exprime le désir que l'objet soit traité dans la prochaine séance.

Déjeuner offert au ministre de Roumanie.

M. Petitpierre, déclarant qu'il lui sera probablement impossible de prendre part au déjeuner, demande qui le remplacera.

M. Lepori accepte de le remplacer.

Censure des films.

M. Streuli signale qu'un journal (Filmzeitung) s'insurge contre le fait qu'il y a une censure pour les films projetés dans les cinémas mais qu'il n'y en a pas pour les films utilisés par la télévision.

M. Lepori répond que la télévision a pour principe de ne pas faire passer des films qui auraient été interdits dans l'un ou l'autre des cantons.

Provision pour le remboursement de l'impôt anticipé.

M. Streuli fait part de son intention de liquider la provision constituée en vue du remboursement de l'impôt anticipé, cette provision n'étant actuellement plus nécessaire. Il s'agit d'une somme de 217 millions à inscrire au compte des variations de la fortune. *De cette façon, le boni de l'exercice 1958 passera de 78 à 295 millions*

Importation de pommes de terre.

M. Streuli signale que la régie des alcools est sollicitée d'accorder un permis pour l'importation de pommes de terre prinières destinées au déjeuner du Salon de l'automobile.

M. Kellerhals a des objections et voudrait pouvoir répondre que les pommes de terre indigènes de la récolte 1958 doivent suffire.

Le Conseil est du même avis.

Relations commerciales avec la République démocratique allemande.

M. Streuli demande s'il est vrai que trois pays seulement (Espagne, Irlande et Suisse) refusent d'entretenir des relations commerciales avec la République démocratique allemande.

M. Petitpierre dit que si nous n'avons pas de traité de commerce, il y a, en revanche, des relations commerciales, comme avec la Chine. *Il se renseignera encore exactement.*

M. Streuli voudrait que le Conseil s'occupe de la question quand M. Hostenstein sera présent.

Allocations de renchérissement au personnel fédéral.

M. Streuli annonce le prochain dépôt d'un message avec projet de loi réglant la compétence pour fixer ces allocations. Il proposera de prévoir la compétence du Conseil fédéral, malgré l'opposition que cela suscitera.

Locaux pour l'administration fédérale.

M. Streuli déclare qu'il y a des locaux à louer dans le quartier du Stadtbach et que c'est une occasion à saisir. On pourrait y loger les services du département de l'intérieur ou

du département de justice et police qui occupent des locaux au Bernerhof. Le département des finances trouverait ainsi la place supplémentaire dont il a besoin sans disséminer ses bureaux. Mais les divisions qui seraient touchées s'opposent à un transfert.

M. Etter dit qu'il a des craintes et que le Conseil fédéral doit décider quels services déménageront.

M. Streuli déclare que le département des finances devra aussi avoir l'occasion de déposer un rapport joint. La location des bureaux peut être décidée immédiatement, puisque les locaux pourront en tout cas être utilisés par un service ou un autre.

Les sentiers de la gloire.

M. Wahlen communique que le groupe parlementaire du cinéma désirerait voir le film "Les sentiers de la gloire". Il ne paraît pas indiqué de donner suite à cette demande. Les commissions des affaires étrangères et les commissions de gestion auraient tout autant le droit de demander la projection.

Le Conseil adhère à cette manière de voir.

Foire d'échantillons de Bâle (voir le cahier des procès-verbaux).

Réorganisation de l'armée.

M. le Président de la Confédération et M. Streuli échangent leurs opinions sur le contenu du schéma à adopter pour la discussion des problèmes de réorganisation de l'armée. Il est convenu que M. le Président de la Confédération mettra le schéma au point sur la base de l'accord intervenu.

M. Wahlen exprime le désir que la question de la main-d'oeuvre nécessaire au maintien de la vie économique en cas de mobilisation soit traitée en liaison avec les problèmes de la réorganisation de l'armée.

Le Conseil constate que rien ne s'oppose à ce que les rapports joints du département politique et du département des finances soient remis aux membres de la commission de défense nationale.

Le procès-verbal de la 11e séance du 20 février 1959 est approuvé sans modification.